

Les femmes dans le processus migratoire colonial algérien

- l'exemple stéphanois -

Lela Bencharif ()*

**L'immigration féminine
ne date pas d'hier.
Dès l'après-guerre (1950),
des femmes algériennes
rejoignent leurs conjoints
pour des raisons diverses.**

**Le bassin minier stéphanois offre
à ce sujet un terrain d'études approprié
tant y est ancienne la communauté
algérienne.**

**Naissent alors des structures
institutionnelles d'"adaptabilité"
de ces nouvelles "immigrées".
Dans le contexte colonial, le FLN voyait
dans ces femmes un vivier**

**pour son réseau métropolitain,
tandis que le pouvoir économique
qui employait leurs conjoints
escomptait de ces derniers une
certaine sédentarisation,
donc une meilleure rentabilité.**

**Il demeure que ces femmes,
une fois le choc de l'exil passé,
furent les premières à jeter les bases
du 2ème âge de l'immigration avec
le regroupement familial.**

(*) Sociologue

Parallèlement au développement du processus migratoire colonial, les Pouvoirs Publics français initient des dispositifs spécifiques de gestion et d'encadrement social de la migration maghrébine, plus généralement. Au coeur de ces politiques, certaines définissent leurs orientations autour des principaux axes d'intervention que sont l'accueil, l'information, l'éducation et le logement, tandis que d'autres s'attachent à cibler plus spécialement dans le champ de l'action sociale et culturelle, la catégorie des femmes migrantes.

A partir de l'examen de ce processus historique, il s'agit de se demander comment et sous quelles conditions les différentes dimensions de socialisation et de contrôle social contenues dans les formes d'encadrement institutionnel de cette migration participent à une logique de différenciation sexuelle.

La nouvelle donne migratoire : l'immigration familiale algérienne à Saint-Etienne

Incontestablement, le développement de l'immigration familiale annonce une nouvelle phase du processus migratoire algérien qu'A. Sayad nomme le «*deuxième âge de la migration*». Cette étape intermédiaire est d'autant plus importante qu'elle va finir par «*déterminer l'implantation en France d'une communauté algérienne relativement autonome tant à l'égard de la société française qu'elle côtoie qu'à l'égard de la société algérienne dont elle tire ses origines*». (1)

Une fois amorcée, l'immigration conjugale et familiale constitue jusqu'à la fin des années 1980, la principale composante des flux de populations en provenance des trois pays du Maghreb. Le franchissement de cette nouvelle étape n'est pas simple, car pour de nombreuses épouses et familles le projet d'émigrer en France se heurte bien souvent à des considérations affectives, morales, culturelles et psychosociales en contradiction avec un modèle perçu comme exogène à la communauté d'origine.

Les prémisses de l'immigration familiale : des femmes dans la transgression

Si l'immigration familiale maghrébine se développe massivement dans le département de la Loire à partir de la décennie 1960, plusieurs documents attestent de cette présence au cours des années 1950. Une présence jugée inédite pour que les institutions locales investissent empiriquement cet objet d'étude, dans la perspective de définir un programme d'intervention sociale en faveur de ces nouveaux arrivants. A la fin du premier semestre 1952, les services administratifs du Contrôle Social Nord-Africain recense dans le département de la Loire «122 familles nord-africaines» (2) (244 adultes et 165 jeunes enfants, dont la plupart sont nés en Algérie). A ce premier recensement, l'enquête fait état de la présence de «58 familles mixtes» ou «franco-algéries» (116 adultes et 100 enfants, tous nés en France). La répartition spatiale de ces familles laisse apparaître une forte concentration de ces dernières dans la ville de Saint-Etienne, et plus particulièrement dans les quartiers ouvriers de Boivin-Tarentaize, du Marais et du Soleil. Ces 122 familles sont toutes originaires de l'Algérie. En effet, dans le cadre juridique de la libre circulation des Français-Musulmans, le courant migratoire familial maghrébin provient essentiellement des territoires algériens. L'émigration organisée des Marocains vers le département de la Loire, dont nous savons qu'elle relève principalement de dispositifs de contingentement de la main-d'œuvre, circonscrit de fait la migration marocaine aux seuls groupes masculins (3). Outre ce phénomène lié au mode de recrutement de la migration marocaine, il est important de préciser que durant les années 1950-1960, le courant migratoire marocain subit localement un net fléchissement lié au déclin de l'activité industrielle minière. Si le nombre de familles algériennes vivant dans le département de la Loire est objectivement peu important, la proportion de travailleurs algériens vivant en famille, dans ce même département, est supérieure à l'ensemble de la moyenne métropolitaine : 2,5% dans la Loire contre 1,6 % pour l'ensemble national. La Loire figure ainsi au troisième rang des départements pour leur proportion de familles nord-africaines et algériennes plus particulièrement.

Aux prémisses de la migration familiale, le départ des femmes est tout à la fois freiné et mal considéré.

Car, dans l'imaginaire social de la communauté villageoise d'origine, les phénomènes de mobilité géographique sont généralement et historiquement perçus comme une «affaire d'hommes». Si le groupe d'origine, ou plus précisément la société rurale, admet la migration masculine comme une nécessité économique, il parvient difficilement à projeter le départ des femmes dans l'aventure migratoire et *a fortiori*, lorsqu'il s'agit d'une émigration vers des territoires urbanisés, situés hors des frontières et des codes culturels du système rural, et hors des frontières du monde musulman (le «*dar el harb*»). L'émigration / immigration conjugale est alors interprétée comme une sorte de transgression de l'ordre normatif traditionnel. Elle serait, pour reprendre A. Sayad, coupable et «entachée de l'idée de faute» (4).

Tous les témoignages recueillis auprès d'hommes retraités maghrébins vivant à Saint-Etienne montrent que la décision d'émigration des épouses résulte de négociations intra/inter-familiales que chaque migrant, chaque époux, a eu à gérer dans son propre contexte personnel et familial. Mr Mohand-Seghir B. retraité algérien a fait venir son épouse en 1960. S'il nous a expliqué que pour des raisons économiques et matérielles (absence de logement) il lui était difficile d'envisager l'émigration de celle-ci, l'obstacle était essentiellement culturel. Car l'émigration conjugale signifiait avant tout la sortie de la structure patriarcale.

«*La première femme de mon village* (en petite Kabylie) *a rejoint son mari en France, c'était à Saint-Etienne, en 1947. Elle a été montrée du doigt par le reste du village, parce qu'à cette époque l'émigration d'une femme était considérée comme une honte (...). C'était comme si elle avait décidé d'abandonner sa famille, son village pour aller vivre en France, dans le pays des Français. Je n'aurais pas souhaité que mon épouse soit la première à partir... Pourtant j'y avais pensé dès mon mariage en 1957. J'ai décidé de faire venir ma femme, à partir du moment où, jeune marié, j'avais choisi de continuer à travailler en France et à un moment où la vie dans le village était difficile, c'était l'époque des regroupements de villages (...). Pendant presque deux ans de mariage je faisais des allers et retours entre mon village et Saint-Etienne, alors il me fallait prendre une décision. D'un côté j'avais envie de vivre avec ma femme, de l'autre je ne pouvais pas stopper mon émigration. Et puis, je voyais bien que des couples*

mariés, des familles algériennes commençaient à s'installer à Saint-Etienne ou ailleurs. Alors comme eux, j'ai décidé de faire venir ma femme, elle est arrivée en mars 1960 (...). La décision était un peu difficile, car cette fois-ci il fallait l'accord de mon beau-père. Il n'était pas vraiment d'accord, mais on ne pouvait pas faire autrement (...) Le destin a forcé les choses».

A l'instar de son mari, Mme Djamilia B. exprime en quelque sorte le caractère inéluctable de son émigration :

«Mon père a accepté difficilement que mon mari m'emmène en France, mais à l'époque on n'avait pas vraiment le choix, c'est-à-dire que nous n'étions pas très riches. J'étais une charge pour ma belle-famille, et les temps étaient durs à cette époque. Et puis, je ne pouvais pas continuer à vivre dans ma belle famille alors que mon mari se trouvait en France (...) Pour moi, partir en France ça voulait dire quitter ma famille, mon village. C'était très dur et en même temps j'imaginais la France comme le pays des merveilles, comme le pays qui allait faire notre fortune, juste pour un temps, bien sûr, car à l'époque c'était impossible d'imaginer qu'on allait faire notre vie ici, en France. (...) Le jour de mon départ, mon mari m'avait habillée à la française, je portais pour la première fois des chaussures neuves, une jupe et une belle veste de laine. J'ai gardé mon foulard noué sur ma tête. On est allé à Alger, c'était la première fois que je sortais du village, j'avais presque 20 ans (...) Une fois arrivée à Marseille tout s'est passé très vite, on a pris le train et j'ai atterri dans une pièce que mon mari avait louée, rue Voltaire dans le quartier de Terrenoire, à Saint-Etienne. Dans cette rue vivaient plusieurs familles algériennes, il n'y avait presque pas de célibataires. Alors, je me sentais un peu moins seule, un peu moins coupable d'avoir quitté ma famille, avec ces autres femmes qui étaient perdues comme moi. Surtout quand les hommes partaient au travail. Je pleurais chaque jour les miens restés en Algérie, c'était très dur. Je suis restée à Saint-Etienne 8 ans sans les voir, et lorsque je suis partie en Algérie pour les congés, mon père était décédé. (...) J'ai mis du temps pour accepter mon immigration, pour accepter la séparation car j'ai cru pendant très longtemps que je retournerais vivre en Algérie (...)»

D'autres récits pourraient rendre compte de la diversité des expériences vécues et de la complexité du rapport à la migration qui s'apparente avant tout

à un exil difficile. En revanche, tous permettent de postuler qu'avec l'émigration des femmes, le processus migratoire maghrébin se trouve certes modifié - notamment dans sa géographie - mais pas définitivement. Car, si le mouvement de sédentarisatation de l'immigration maghrébine est bien lié à la production de la migration féminine, le projet de fixation des familles, à long terme ou définitive, est loin, et surtout à ce stade de la mobilité, d'être envisagé par les individus. D'autre part, il apparaît que la diffusion progressive du phénomène de l'émigration des femmes vers la France, a pour effet de renforcer ce nouveau courant migratoire tout en lui donnant une nouvelle légitimité. En ce sens que le développement de cette nouvelle mobilité et sa plus forte visibilité permettent aux migrants, hommes et femmes, de dépasser sinon de mieux accepter l'idée de la transgression. A ces éléments qui expliquent la diffusion de l'émigration conjugale et familiale, on peut ajouter l'analyse développée par J.C. Toubon et K. Messamah selon lesquels l'immigration familiale sera, pendant la guerre d'Algérie, «*tacitement encouragée pour renforcer les sections du F.L.N., et leurs actions*». Aussi, afin de fournir la base féminine de son encadrement et pour mieux consolider l'organisation spatiale des structures du parti indépendantiste, le F.L.N. «*exploitera de plus en plus ce rôle politique des familles incitées à s'insérer dans les espaces traditionnels de l'immigration qui deviendront plus ou moins les «bastions» de la lutte pour l'indépendance (...)*»(5).

Bien que l'émigration familiale soit perçue, initialement, comme un phénomène de transgression de l'ordre traditionnel, les flux d'entrées des femmes et des enfants dans les centres industriels français connaissent un rythme de progression important qui ira en s'accélérant au lendemain de l'accession à l'indépendance de l'Algérie.

L'accélération de l'immigration familiale dans le département de la Loire

Si la pauvreté et le désir de vouloir vivre en famille sont les principaux facteurs qui déterminent le développement de la migration familiale, d'autres considérations, comme celles liées aux modalités d'attribution des allocations familiales, sont généralement mises en avant par les acteurs institutionnels pour expliquer la progression de cette nouvelle forme de mobilité. En effet, la mise en place

par l'administration de la C.N.A.F d'un taux différentiel du montant des allocations familiales réservées aux familles algériennes, selon qu'elles résident en Algérie ou dans la métropole, a certainement encouragé l'émigration familiale. [...]

Mais, s'il faut certainement prendre en compte cette spécificité de la législation sociale - qui peut inciter le mouvement migratoire familial algérien - on ne saurait réduire ce phénomène à un projet de nature strictement économique, comme le fait Mr Bellot, conseiller technique pour les affaires musulmanes de la préfecture de la Loire : «*Le travailleur algérien et son épouse recherchent toutes les possibilités offertes pour profiter au mieux de la législation sociale (...) avec un esprit frauduleux et n'hésitent pas à s'installer dans une existence dont les uniques moyens sont constitués par des allocations familiales, de chômage ou de maladie (...)*» (6). Cette construction du discours nous rappelle aujourd'hui un certain argumentaire politique ou la célèbre rhétorique de l'extrême droite sur les populations étrangères ruinant les budgets d'assistance en France.

Depuis les années 1950, l'afflux des familles algériennes connaît une progression constante. Ce courant évolue à des rythmes différents, il s'accélère à la fin de la décennie 1950.

En 1962, la proportion des travailleurs algériens vivant en famille dans le département de la Loire est élevée puisqu'elle concerne 26% de l'ensemble de la population origininaire d'Algérie. Pourtant, si pour nombre d'observateurs locaux (acteurs institutionnels, politiques et économiques) le phénomène migratoire féminin ou familial originaire des territoires algériens s'inscrit dans un mouvement d'ampleur, ils affirment dans le même temps que cette émigration est considérablement «*ralentie du fait des difficultés à trouver un logement*» dans le département de la Loire (7). Mais bien qu'elle se développe dans des proportions moins importantes que celles supposées ou attendues par l'administration, la migration familiale modifie inévitablement la structure démographique des populations maghrébines. Comme elle influe aussi sur l'évolution de l'accroissement naturel de la population locale: en 1954, les naissances algériennes enregistrées à Saint-Etienne représentent 2,37% de l'ensemble des naissances stéphanoises (soit 134 naissances d'enfants de parents algériens pour un total de 4 711 naissances) (8) contre 7,98% en 1962 (soit 398 pour un total de 4 987 naissances). Dès lors, la

féminisation de l'immigration algérienne ainsi que l'apparition des premières générations d'enfants issus de cette migration donnent au phénomène migratoire colonie-métropole une nouvelle configuration socio-démographique ainsi qu'une nouvelle visibilité, comme elles induiront localement de nouvelles logiques d'occupation résidentielle et urbaine.

La constitution de cette immigration dans les centres industriels et urbains n'est pas sans produire d'impact dans l'espace social comme dans l'espace des représentations mentales. Dans le domaine de l'action publique, la présence de ces femmes, de ces familles suscite dans les discours des acteurs locaux de nombreuses interrogations quant à la capacité d'intégration de cette population.

Vers la construction d'une nouvelle figure de migrants

L'installation des familles maghrébines dans le département ne laisse pas indifférents les acteurs institutionnels, politiques et économiques locaux qui voient à travers ce phénomène une nouvelle déclinaison du «*problème nord-africain*», pour reprendre la terminologie en vigueur dans le contexte colonial. Se conjuguant jusqu'alors au masculin, le «*problème nord-africain*» se pose avec d'autant plus d'acuité que l'émigration des femmes algériennes s'organise, dans sa première phase, dans le cadre d'une circulation libre et légale, et donc incontrôlée ou difficilement contrôlable. Pour les pouvoirs publics locaux comme pour la société globale, cette recomposition démographique de la migration maghrébine, et plus particulièrement algérienne, n'est pas sans inquiéter, car elle peut renverser à terme la structure démographique de



l'immigration étrangère, que domine encore le courant européen. Aussi, n'évoque-t-elle pas au cœur des opinions publiques «*quelque chose comme un retour de balancier, comme une colonisation du territoire du colonisateur par le colonisé*» (9). L'analyse discursive, basée sur la lecture de divers documents d'archives, permet encore une fois de saisir les logiques de pensée antagonistes, les points de vue divergents construits autour de ce nouveau processus migratoire. L'apprehension de ces réactions, tantôt positives, tantôt négatives, est essentielle à la compréhension des représentations sur cette migration familiale.

Un des premiers éléments généralement évoqués dans les discours est le rôle de fixation des travailleurs maghrébins que joue la migration des femmes. Celle-ci agit alors comme un instrument de régulation dans le processus migratoire. Pour certains acteurs économiques et institutionnels, l'émigration des épouses est même souhaitée dans la mesure où elle peut contribuer à stabiliser les travailleurs migrants, en les fixant dans un territoire, c'est-à-dire dans leur lieu de vie et surtout sur leur lieu de travail. Et c'est dans cette perspective qu'un représentant syndical des entreprises des B.T.P. explique, dans un courrier adressé au préfet de la Loire qu'il «*faut inciter les Nord-Africains à ne plus venir seuls en France, mais à amener leurs épouse et enfants (...)*» (10). Tandis que le conseiller technique pour les affaires musulmanes affirme que «*le travailleur vivant en famille mène une vie plus stable, car il se fixe davantage (...)*» (11). Dans un autre registre, c'est la propension des «*femmes musulmanes à s'adapter*» (12) au milieu d'accueil qui est mis en avant par les acteurs institutionnels. S'opposent alors dans l'univers des perceptions de ce monde social de l'immigration maghrébine deux figures : celle du travailleur isolé algérien, vivant «*dans une sorte de ghetto moral*», et celle représentant «*la femme algérienne d'esprit plus pratique et plus sensible aux avantages matériels de notre civilisation (...)*» (13). D'autres points de vue envisagent clairement la perspective de l'assimilation - et non de l'adaptation - des familles nord-Africaines, rendue possible par la présence d'enfants issus de l'immigration : «*plus difficile chez les adultes (...) c'est par les contacts qui seront réalisés dans les écoles que l'assimilation se fera pleinement*» (14).

Au discours général sur les «*possibilités d'adaptation des femmes ou des familles musulma-*

nes» s'ajoutent d'autres observations et jugements plus négatifs. Car ces «*possibilités*» d'adaptation seraient limitées par les différences d'*«évolution»* présentées par ces familles. Les remarques du préfet de la Loire suffisent pour illustrer ce propos. En effet, dans un rapport daté du 12 juin 1958, ce dernier distingue parmi les familles musulmanes celles «*évoluées*» ou «*susceptibles d'évoluer*», de celles qui présentent aucun «*indice d'évolution*», et pour lesquelles il faudrait envisager un «*rapatriement assorti des modalités les plus favorables à leur recasement en Algérie; dans l'intérêt bien compris de ces familles et de l'ordre public (...)*» (15). Quelques mois plus tard, en novembre 1958, l'intervenante sociale du Service Social Familial Nord-Africain reprend cette même logique de catégorisation des familles algériennes croisée à une étude géographique de cette migration implantée dans le département de la Loire. Elle place ainsi au sommet de la hiérarchie des «familles algériennes» celles originaires de la Grande Kabylie et considérées comme s'adaptant rapidement à la vie occidentale, «*parce que plus cultivées que la moyenne des migrants nord-africains*», au centre figurent celles «*originaires du prolétariat citadin d'Algérie...assez évoluées*», tandis qu'à la base de la pyramide sont désignées les populations provenant de la Petite Kabylie et jugées comme «*assez peu évoluées*» (16). A travers cette double opération de hiérarchisation sociale et ethnique, il s'agit moins d'affirmer la diversité géographique de la migration origininaire du Maghreb, que de tenter de démontrer une distance «culturelle» entre les autochtones, citoyens français - les «*Français naturels*» pour employer l'expression d'A. Sayad - et les allochtones «*Français-musulmans*». Il s'agit aussi de développer autour des «*problèmes d'adaptation*» des familles algériennes, une argumentation sur l'impossible cohabitation entre ces populations au sein de la société d'accueil. La conclusion du rapport du S.S.F.N.A. est à cet égard tout à fait révélatrice : «*Est-il logique de laisser venir des familles qui n'ont aucune vocation à la vie moderne ?*». Si tant est que l'ordre urbain stéphanois puisse effectivement offrir aux groupes sociaux paupérisés, français ou étrangers, des conditions de «*vie moderne*» (17) et décence, et, *a fortiori* dans une ville confrontée, durant toute la période de la reconstruction, à une grave crise de logements freinant l'intégration socio-spatiale de nombreux groupes d'habitants.

Dans ce contexte local caractérisé par l'insuffisance et la vétusté des logements, on peut se demander si le discours sur l'«inadaptabilité» urbaine des familles algériennes, ne révèle-t-il pas, outre le registre de domination coloniale dans lequel il s'inscrit, une logique d'ethnicisation d'un fait social déterminé. De sorte que dans leurs appréciations sur les comportements des familles nord-africaines, les acteurs locaux amalgament sciemment ou non, une réalité sociale localisée (par exemple, la problématique de l'habitat insalubre) avec un processus migratoire en oeuvre.

Aux prémisses de l'immigration familiale, la femme algérienne constitue une nouvelle figure de la migration coloniale. Cible sociale et enjeu des discours, celle-ci va être progressivement l'objet de la mise en place de dispositifs spécifiques dans le champ de l'action sociale.

L'intervention sociale en direction des familles nord-africaines

Dans le temps de la migration coloniale, les initiatives en matière d'assistance et de contrôle des familles nord-africaines se développent sur l'ensemble de la métropole, dans le cadre de Bureaux d'Intervention Sociale (B.I.S.). Les B.I.S délimitent les territoires de l'action sociale, éducative et culturelle destinée en faveur des populations désignées. Ils composent d'une certaine manière les territoires d'une géographie prioritaire, déterminée par le processus même de l'immigration maghrébine. L'action et le nombre des B.I.S. seront renforcés avec la création en 1958, dans la violence de la guerre d'Algérie, du nouveau Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale (S.A.M.A.S, par arrêté ministériel du 1/04/1958). En juin 1959, on compte à l'échelle de la métropole française quelques 153 B.I.S., dont la coordination est assurée par les services du Ministère de l'intérieur.

Dans le département de la Loire, les groupements intervenant en faveur des migrants originaires de l'Afrique du Nord se multiplient : ils constituent des antennes localisées d'organisations nationales privées ou d'utilité publique, ou relèvent d'initiatives de la société civile locale. Nous choisissons ici de préciser les modes d'intervention du Service Social Familial Nord-Africain (S.S.F.N.A) qui a joué, localement, un rôle important dans le domaine de l'action sociale, en ciblant plus particulièrement

la catégorie des femmes algériennes.

L'implantation du Service Social Familial Nord-Africain (S.S.F.N.A.) à Saint-Etienne

En 1956, une antenne du S.S.N.A (18) voit le jour à Saint-Etienne, dans le département de la Loire, alors que l'immigration familiale originaire du Maghreb se développe progressivement. Installée dans un premier temps dans les locaux associatifs du 52 rue Royet, la section stéphanoise du S.S.F.N.A. est transférée à partir de 1960 dans de nouveaux bureaux situés au 10 rue de l'Alma, dans le quartier de Jacquard. Le S.S.F.N.A est subventionné principalement par le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Conseil Général, et la CAF (19). Ce dernier organisme met à la disposition de l'association deux travailleurs sociaux. Une assistante familiale, Melle Guillaume, qui assure dans le même temps la direction du service - et dont l'exercice professionnel se poursuivra au lendemain de l'indépendance algérienne - ainsi qu'une monitrice familiale, désignée parfois comme «aide ménagère», chargée de mettre en pratique les activités destinées à «faciliter l'adaptation des femmes et des familles musulmanes à la vie européenne» (20).

Dans la mémoire collective de l'immigration maghrébine, Melle Guillaume reste une figure emblématique de ce temps de l'encadrement et de l'assistance. En effet, nombreuses sont les femmes maghrébines de la première génération à avoir rencontré cette personnalité locale.

C'est dans le cadre d'un B.I.S que la section stéphanoise du S.S.F.N.A. développe un programme d'actions centré sur l'accueil des nouveaux migrants, femmes et enfants venus rejoindre des maris ou des pères de famille, dans les espaces urbains et industriels du département. Le travail d'«adaptation sociale» des «jeunes musulmanes» qu'entreprend le S.S.F.N.A, s'effectue à travers la mise en oeuvre d'une série d'activités socio-éducatives, culturelles portant sur l'«initiation pratique à la vie» ou l'«économie domestique», selon les termes du S.S.F.N.A. Sont ainsi proposés en fonction de l'âge des migrantes et de leur «degré d'évolution», des cours d'enseignement ménager, de cuisine, d'hygiène et de puériculture, des cours d'alphabetisation pour les femmes, des cours de pré-enseignement ménager ou d'initiation à la vie pratique, des cours d'instruction pour les jeunes

filles et les fillettes. Tandis que des visites au domicile des familles algériennes sont régulièrement organisées, afin d'apprécier les conditions d'existence et surtout les possibilités d'«adaptation» de ces migrantes.

Dans un entretien, Mme Djamila B. nous a raconté la première visite rendue par une monitrice familiale du S.S.F.N.A.:

«L'assistante familiale est venue me voir pour la première fois, en 1961. L'année où je suis arrivée à Saint-Etienne. J'habitais à l'époque à Terrenoire, rue de Voltaire. Ici, il y avait beaucoup de jeunes femmes algériennes qui avaient des bébés et des petits enfants. A la maison, l'assistante familiale regardait tout, jusque dans les placards. Elle voulait voir si mon appartement était propre, si le ménage était bien fait. Elle voulait voir comment je vivais. Comment je m'occupais de mon bébé, si on avait des problèmes de santé... ce qu'on mangeait, comment je faisais la cuisine, si je parlais français (...) Elle me donnait des conseils pour m'occuper de mon bébé. Je me souviens, j'avais peur parce qu'elle regardait partout. En plus, je ne comprenais pas très bien le français, bien sûr elle m'expliquait que le service était là pour nous aider mais j'avais quand même peur que cette visite nous fasse des problèmes après pour ma famille (...)».

Le bilan d'activités que dresse l'association pour l'année 1955, fait apparaître une intervention et une fréquentation relativement importante de cet organisme local : 300 familles algériennes ont été visitées à leur domicile tandis que 2000 migrants nord-africains ont été reçus dans le cadre des permanences. Cette même année, le S.S.F.N.A. assure la gestion de près de 70 «cours d'enseignement ménager» et «pré-ménager» ainsi que des «cours d'enseignement général» ou d'«initiation pratique à la vie en France», dispensés auprès de femmes et de jeunes filles, de l'agglomération stéphanoise.

De nouveaux intermédiaires culturels

Assister, éduquer mais aussi «acculturer» les pauvres ou les «inadaptés», car l'action des assistantes sociales comporte bien une dimension culturelle, telles sont les principales missions du S.S.F.N.A. dont l'objectif est «d'aider les femmes nord-africaines à franchir le fossé qui sépare la vie du douar et celle de la métropole» (21). Cette «introspection» de l'ordre normatif dans l'espace privé et intime des familles algériennes, place les interve-

nantes sociales du S.S.F.N.A dans un rôle d'intermédiaire culturel. En ce sens qu'elles doivent assurer au sein de la société verticale de classes, la transmission d'un «savoir vivre», des normes et des valeurs de la culture dominante de «haut en bas», tout en spécifiant «de bas en haut», les caractéristiques sociales, culturelles de ces familles. Et c'est précisément cette forme d'intervention qui - tout en professionnalisant les intervenantes du S.S.F.N.A dans un champ de l'action sociale familiale liée à l'immigration - leur confère, tout du moins aux yeux de l'administration locale, compétences et reconnaissance. De sorte que le S.S.F.N.A. devient sur le plan local et pendant les décennies 1950/1960, l'organisme de référence pour la réalisation des enquêtes sociologiques et empiriques portant sur le phénomène migratoire familial nord-africain dans le département de la Loire.

S'adapter à la «vie occidentale», s'adapter à la ville

Plus globalement, les actions sociales mises en oeuvre pour les populations maghrébines rappellent dans les sociétés urbaines, les dispositifs d'adaptation aux normes sociales, culturelles et sanitaires qui, comme le souligne A.Sayad, avaient «déjà cours au milieu du XIXème siècle pour la classe ouvrière française ou, si on veut, pour l'immigration de l'époque». L'adaptation, poursuit A.Sayad, «était ce qu'on demandait alors à cet "immigré", à ce rural que la ville appelait à elle, à ce paysan que l'usine ou la manufacture appelait à elle. Il lui fallait s'adapter à l'ordre nouveau dans lequel il «immigrat», s'adapter au travail en atelier, à la machine, s'adapter à la vie urbaine (...)» (22).

Dès lors, cette question des processus d'adaptation qui se pensent et s'organisent dans le cadre de l'espace public urbain, n'est-elle pas exclusive aux seuls étrangers et/ou immigrés qui entrent dans la ville. En effet l'urbanisation implique un processus socio-spatial qui génère dans l'espace habité de nouvelles fonctions sociales et codes culturels urbains : l'urbanité. Dans l'espace urbain, toutes les catégories sociales d'habitants, celles appartenant à la bourgeoisie urbaine comme celles provenant des couches populaires, sont amenées à découvrir les nouveaux usages de la ville et à s'y confronter. Chacune développe alors ses propres stratégies d'interprétation, d'appropriation, de rejet et de recréation des codes d'urbanité. Mais incontestablement, l'urbanité est un espace social et culturel qui détermine les rapports sociaux et les relations entre les individus et les groupes sociaux.

blement et sans quitter l'espace de la ville, ce sont les milieux sociaux populaires et ouvriers, qu'ils relèvent ou non d'une histoire migratoire, qui ont été l'objet d'un encadrement social plus marqué. Dans la perspective de l'adaptation de ces populations à l'ordre de la ville, des formes d'action collective se mettent en place dès la fin du XVIII^e siècle dans le sillage de l'église puis de l'école laïque, et structurent peu à peu le mouvement d'éducation populaire français.

Ce processus d'adaptation sociale des milieux populaires, analysé à travers le prisme des associations ou œuvres d'assistance, nous éclaire sur les formes d'interactions qui sont produites dans l'espace migratoire, mettant en scène les migrants dans la société d'accueil. Sans se lancer dans une théorie de l'assimilation telle qu'elle a été pensée notamment par la sociologie ou l'anthropologie américaine, nous rappellerons plus simplement que les processus d'intégration des migrants mis en œuvre par la société d'accueil ou par les migrants eux-mêmes, ont été analysés comme des déterminants pertinents de l'assimilation des étrangers dans et par l'ordre urbain. L'assimilation étant entendue ici comme «un processus conduisant à faire de l'autre un "semblable" (...)» (23).

S'agissant de la migration maghrébine dans l'espace métropolitain et dans le contexte de la colonisation, on peut objecter que la notion d'assimilation s'inscrit dans un autre registre d'interprétations. Mêlée au colonialisme, la notion ancienne d'assimilation doit être analysée à la lumière des considérations politiques et idéologiques, en tension avec les enjeux de la domination coloniale. Si au début du colonialisme le principe de l'assimilation des indigènes algériens - les assimilés étant ceux qui renonçaient à leur statut d'indigène musulman - était une préoccupation de l'ordre colonial, l'évolution du nationalisme maghrébin, après la deuxième guerre mondiale, pousse l'ordre politique à «reléguer» d'une certaine manière la notion d'assimilation : l'intégration est alors substituée «à l'assimilation parce que cette dernière était jugée, avec raison, comme anachronique (...) et aussi, et déjà comme trop colonialiste (...)» (24).

Cette évolution de l'usage du terme d'assimilation est vérifiée dans les discours institutionnels qui ordonnent les politiques publiques, au lendemain de la deuxième guerre mondiale. En effet, les formes d'action collective développée en faveur des migrants maghrébins préconisent plus l'«intégration,

l'insertion sociale» ou encore «l'adaptation des Nord-Africains» dans l'espace d'immigration que leur assimilation. Dans la perspective migratoire, on objectera que l'assimilation était d'autant mieux réfutée que l'exil des Nord-Africains était perçu par tout le monde comme un phénomène temporaire, et leur assimilation jugée comme «irréalisable», comme le soulignait A.Camus : «Si la politique d'assimilation a échoué en Algérie, l'expérience a prouvé aux habitants qu'elle était irréalisable» (25).

Enfin, l'émergence des dispositifs d'adaptation sociale des Nord-Africains consiste en la mise en œuvre de procédés d'initiation et d'apprentissage des modes culturels, des habitus de la «vie métropolitaine» ou «occidentale». Des dispositifs spécialement prévus à l'intention des migrants maghrébins, et qui leur permettent de s'acclimater, le temps d'une migration, «non pas à la société mais aux institutions prévues pour les immigrés»(26). L'apparition de ce processus d'action sociale, collective, éminemment idéologique mais aussi paradigmatic de la réalité sociale de l'immigration coloniale, a permis dans l'espace public, la diffusion de territoires administrés et légitimés par l'ordre politique, agissant comme des espaces de régulation et de normalisation, destinés à faciliter l'«adaptation» urbaine des populations nord-africaines. En ce sens que cette logique d'action, déclinée au féminin ou au masculin, répond plus à des objectifs d'adaptation culturelle et normative qu'à un véritable enjeu interculturel.

Si ces espaces de régulation ont aussi pour objectifs d'améliorer les conditions de vie souvent difficiles de ces migrants, il n'échappera à personne qu'ils répondent avant tout à des intérêts de classe : intérêt des classes dirigeantes ou du pouvoir politique qui doit préserver l'ordre public, intérêt du pouvoir économique qui entend avant tout assurer une meilleure rentabilité et productivité de la main-d'œuvre. ■

(1) A.Sayad, *Les trois âges de l'émigration algérienne en France*, dans Actes de la recherche en sciences sociales, n°15, juin 1977, pages 59-79.

(2) *La population nord-africaine dans la Loire*, carton Comités et commission d'immigration de la main-d'œuvre. A.N. 1 F A/ 5043.

(3) Ce qui n'empêche pas que ces migrants puissent, une fois en France, vivre maritalement dans le cadre

d'unions mixtes par exemple

(4) A. Sayad, *La double absence*, op.cit. p. 401.

(5) J.C. Toubon, K. Messamah, *Centralité immigrée, Le quartier de la Goutte d'Or*, L'Harmattan, C.I.E.M.I., Paris, 1990, Tome II, p. 637.

(6) «*Note concernant la situation de la population musulmane algérienne dans le département de la Loire*», adressée à l'attention du préfet de la Loire, 30 Septembre 1961, rapport dactylographié, 20 pages. Conclusion. A.D.L. 335 Vt / 4.

(7) *Idem.*

Dans la décennie 1950, et parallèlement à la diffusion de la migration familiale, nombre d'études émanant des services d'encadrement de la population nord-africaine mettent en exergue le «problème du logement des familles d'origine algérienne». Dans un rapport en date du 31 mai 1958, le Ministère de l'Intérieur enquête sur les territoires où le problème se pose avec acuité. Le nombre de familles algériennes en attente d'un logement est estimé à 3000 dans la région parisienne, 750 dans les Bouches du Rhône, 500 dans la Loire et 120 dans le département du Rhône. Dossier sur «l'Etat d'esprit de la 8ème région», A.N. F1 A/ 5012.

(8) D'après la consultation des actes de naissance dans les services municipaux de l'Etat Civil de Saint-Etienne.

(9) G. Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front Populaire*, Paris, L'Harmattan, 1995. op.cit. p. 62.

(10) Note du 10 avril 1959, signée par le syndicat général des entreprises du B.T.P et adressée au préfet de la Loire. A.D.L. VT. 335/15.

(11) «*Note concernant la situation de la population musulmane algérienne dans le département de la Loire*», adressée au préfet de la Loire, en date du 30/09/1961. A.N. F1A/ 5012.

(12) Rapport du Service Social Familial Nord-Africain, «*Le problème du logement des familles d'origine algérienne résidant à Saint-Etienne*». A.D.L. Vt 335/15.

(13) J.Berthe, «*Prévention et répression de la rébellion nationaliste algérien dans le département de la Loire*». Rapport daté du 10 décembre 1958. A.D.L. 11 J 17.

(14) Note du 10 avril 1959, signée par le syndicat général des entreprises du B.T.P et adressée au préfet de la Loire. A.D.L. VT. 335/15.

(15) Rapport du préfet de la Loire, cabinet des affaires musulmanes, Service des Affaires Musulmanes et de l'Action Sociale, daté du 12 juin 1958 et adressé à Mr le Ministre de l'Intérieur. A.D.L. Vt 335 / 15.

(16) «*Rapport sur la colonie algérienne*», Service Social Familial Nord-Africain, le 28 novembre 1958. A.D.L. Vt 335/5.

(17) *Ibidem.*

(18) Instituée dès 1952 (circulaire du 11/02/1952), cette association régie par la loi 1901 est présidée par Pierre Racine, conseiller d'Etat (en 1958). Le siège social est installé à Paris .

(19) Dès sa création en 1958 (ordonnance du 29/12/1958), le Fonds d'Action Sociale constituera un autre partenaire financier .

(20) «*Prévention et répression de la rébellion nationaliste algérienne dans le département de la Loire*», rapport dactylographié de Jacques Berthe, décembre 1958, A.D.L. 11 J 17.

(21) Le Progrès du 6-7/11/1954 : «Le problème nord-africain dans la Loire»

(22) Dans *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, op.cit., page 174.

(23) Y. Grafmeyer, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan Université, 1994, page 83.

(24) A.Sayad, dans *Les jeunes, l'insertion, l'emploi*, op.cit. page 179.

En 1958, avec la création du Gouvernement Provisoire de la République d'Algérie (à Tunis), le Général de Gaulle se détermine en faveur de l'autodétermination, il propose aux Algériens un «libre choix» entre la *sécession, l'intégration et l'association*, tout en soumettant le peuple algérien à la «pacification».

(25) Combat, Août 1945.

(26) A.Belbahri, op.cit. page 23.